

Glossaire des formes de logement

Les enseignements recueillis dans le jeu vous aideront à choisir votre future forme de logement. Ils servent de base à d'autres entretiens ou offres de conseil. Vous trouverez ci-dessous de brèves descriptions de douze formes de logement conçues pour la seconde moitié de la vie.

1. Logement au domicile actuel

Vous vous sentez à l'aise dans un environnement familial. En cas de besoin, vous pouvez trouver le soutien du voisinage et de votre réseau social. Du fait des limitations croissantes, l'absence d'obstacles dans le logement et les environs immédiats devient plus importante pour gérer le quotidien et participer à la vie sociale. *

2. Logement pour seniors

Vous habitez dans un petit logement, construit selon les critères régissant l'absence d'obstacles, situé à proximité de commerces et de transports publics (« ville des 10 minutes »). Grâce à l'absence d'obstacles et à la situation centrale, votre autonomie est favorisée même si votre mobilité est de plus en plus restreinte. *

3. Logement pour seniors pourvu de services collectifs

Ce logement offre, selon les besoins, des prestations de soutien. Les prestations de base (p. ex. point de contact ou personne de contact avec heures de présence sur place, couverture en cas d'urgence 24 heures sur 24) sont facturées sur la base d'un forfait mensuel, celles en option au coup par coup. Cette forme de logement tient compte du besoin de sécurité de chaque personne, qui croît avec l'âge.

4. Colocation pour seniors

Dans ce grand logement utilisé par plusieurs parties, des prestations de soutien mutuelles sont fournies sur la base du volontariat ou font l'objet d'un accord. *

5. Logement en cluster

De petites unités d'habitation privatives avec salle de bains et coin cuisine sont agrégées à un grand appartement offrant des espaces de vie communs. Des prestations de soutien mutuelles sont fournies sur la base du volontariat ou font l'objet d'un accord. *

6. Logement communautaire pour seniors

Il s'agit d'un regroupement d'unités d'habitation privatives qui disposent d'espaces de vie à usage et gestion communs (p. ex. grande cuisine). Des prestations de soutien mutuelles sont fournies sur la base du volontariat ou font l'objet d'un accord. *

7. **Projet intergénérationnel**

Cette offre permettant de créer des liens entre les générations existe en particulier dans les lotissements en coopérative. Elle s'appuie notamment sur une architecture favorisant la vie en communauté et les rencontres, l'absence d'obstacles et un voisinage solide. Une culture participative et des espaces à aménager facilitent le dynamisme de la communauté. *

8. **Réaménagement du logement en propriété**

Les maisons individuelles ou les appartements en propriété peuvent être équipés d'une unité d'habitation supplémentaire après des travaux (transformation, extension, annexe). La personne âgée emménage dans le petit logement adapté à ses besoins dans son environnement familial, l'habitation principale étant libre pour une famille. *

9. **Logement au domicile avec une employée de maison/auxiliaire de vie**

De nombreuses personnes âgées souhaitent vivre le plus longtemps possible chez elles en toute autonomie et sécurité. Une aide peut être mise à leur disposition 24 heures sur 24, leur apporter son soutien et gérer le ménage. Plusieurs organisations proposent ce type de prestations.

10. **Un toit contre de l'aide**

Une pièce de votre habitation est mise à la disposition d'une personne plus jeune (p. ex. un étudiant). Une partie ou la totalité du loyer est versée sous forme de prestations de service ou d'aide. Ce type de logement favorise les échanges intergénérationnels et lutte contre le risque d'isolement.

11. **EMS**

Cette forme de logement stationnaire est régie par un contrat comprenant une prise en charge complète 24 heures sur 24. Elle est conçue pour les personnes – généralement très âgées – qui ont besoin de soins complets ou d'un quotidien accompagné et structuré.

12. **Groupe de logements médicalisés**

Cette forme de logement stationnaire est régie par un contrat comprenant une prise en charge complète 24 heures sur 24. Dans un grand appartement, 8 à 12 personnes trouvent les qualités d'un logement familial, organisé selon leur quotidien. Cette forme de logement convient également aux personnes ayant des besoins particuliers (p. ex. démence).

* D'autres prestations de soutien (prestations de ménage et d'aide à domicile, soins ambulatoires, etc.) doivent être organisées de façon privée.

Créé par Sandra Remund (Pro Senectute canton de Lucerne) avec le Forum Luzern60Plus, Udo Allgaier (Pro Senectute Suisse) ainsi que Ralph Stoian et Dominic Haag-Walthert (Haute école de Lucerne, Institut d'architecture d'intérieur).